

L'école est un lieu d'étude et de vie collective visant à l'épanouissement et à la réussite de chacun. Le présent règlement doit permettre d'instaurer un climat de confiance et de sérénité permettant de faciliter la mise en œuvre du projet éducatif de l'Etablissement. Le présent règlement est valable dans l'enceinte de l'école ainsi qu'en tout lieu où se déroulent des activités scolaires (sorties, visites...). Ainsi, les élèves et leurs parents s'appliqueront à le suivre attentivement.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET SERVICES

- **Horaires :**

L'école accueille les élèves de 7h30 à 18h30 les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**.

- Horaires de classe : **Matin : 8h30 - 11h45**
Après-midi : 13h20 - 16h20

- Garderie :

Une garderie est assurée de **7h30 à 8h30**, de **11h45 à 12h15** et de **13h à 13h20** pour les externes ; ainsi que de **16h20 à 18h30 maximum** les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Seules les personnes mentionnées sur les documents demandés seront autorisées à récupérer vos enfants. Si une autre personne devait venir exceptionnellement les chercher, une autorisation de sortie devrait être remise à l'enseignant.

- **Etude et ateliers de soutien :**

L'équipe enseignante met en place :

- Une étude dirigée : de 16h35 à 17h20 **du lundi au jeudi** (pas d'étude le vendredi)

Les enfants inscrits en étude dirigée **ne peuvent être récupérés qu'à 17h20**. Durant l'étude, les enfants feront leur travail écrit. Les leçons ou la lecture (pour les CP) **ne pourront pas systématiquement être vérifiées par les enseignants**.

Les enfants non-inscrits à l'étude seront récupérés entre 16h20 et 17h00.

- Une aide personnalisée aux enfants en difficulté

Des **groupes de besoins** seront élaborés en fonction des difficultés des enfants. Tous les enfants ne seront pas concernés. Seule l'équipe pédagogique pourra en décider en concertation avec la famille.

Le soutien apporté pourra s'effectuer sur quelques séances ou sur du plus long terme, une ou plusieurs fois par semaine, selon **les besoins** des enfants.

DISCIPLINE ET TRAVAIL

- **Ponctualité :**

Respecter les horaires d'entrée et de sortie favorise l'accueil de l'enfant et le bon déroulement de la classe.

- **Assiduité :**

Au même titre que la ponctualité, **l'assiduité est une condition essentielle pour mener à bien les apprentissages de l'élève**.

Les absences doivent **être systématiquement signalées** par un appel téléphonique **au plus tard à 9h** et devront être **justifiées par un mot signé des parents** ou d'un **certificat médical** pour les absences supérieures à un jour.

Les rendez-vous (dentiste, médecin,...) doivent être pris, dans la mesure du possible, en dehors du temps scolaire.

Il n'y aura pas d'autorisation de départ en vacances anticipé ni de retour différé donnée par l'école.

Seuls les parents sont responsables de cette décision et devront la notifier dans un courrier remis au Chef d'Etablissement qui le transmettra à l'Inspecteur d'Académie.

- **Travail personnel :**

Un travail régulier et un bon apprentissage des leçons sont nécessaires à la progression des élèves.

Les élèves sont tenus de fournir le travail demandé par leurs enseignants.

Les devoirs non faits feront l'objet d'une sanction.

COMPORTEMENT / RESPECT / TENUE

L'école est une communauté qui fonctionne dans l'intérêt des élèves et en respectant chaque membre de cette communauté. C'est un lieu d'éducation et de formation. Sa mission est de préparer les élèves à l'entrée dans la vie citoyenne.

Nous devons tendre à favoriser le partage dans l'échange, l'attention bienveillante à chacun, la solidarité, le respect et le travail de tous.

- **Tenue vestimentaire :**

Une tenue vestimentaire sobre, pratique, propre et décente est exigée. Il est préférable de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

- **Objets personnels :**

Tous les objets qui ne relèvent pas de la culture scolaire sont interdits et seront confisqués : jeux vidéo, téléphone portable, lecteur MP3, ... ainsi que tout objet jugé dangereux. Les chewing-gum sont également interdits. Les objets de valeur (bijoux,...) sont déconseillés. L'Etablissement ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.

- **Respect :**

Le respect de l'autre dans sa personne, son travail et ses biens implique l'honnêteté.

Le refus de l'agressivité verbale ou physique est exigé de tous.

Ce souci éducatif rendra parents et éducateurs attentifs à lutter contre toutes tricheries, vols ou insultes.

Seule l'équipe éducative sera à même de gérer les conflits entre élèves. En cas de manquement grave au règlement, un conseil sera réuni en présence des parents pour établir des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

LOCAUX ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

- **Matériel scolaire et locaux :**

Les locaux, le mobilier, le matériel, les manuels et les documents sont mis à la disposition des élèves. Les élèves s'engagent à les respecter. Un livre égaré ou détérioré sera facturé à la famille.

Les élèves veillent à la propreté des locaux. En cas de dégradation volontaire, les parents seront tenus pour responsables financièrement.

- **Parking et stationnement :**

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est demandé ne pas stationner devant l'entrée de l'école.

SANTE / HYGIENE / SECURITE

- **Protocoles médicaux :**

Si un enfant est malade pendant les cours, la famille sera prévenue. Aucun médicament ne sera donné à l'école sans ordonnance (ou PAI).

Dans le cas d'une maladie contagieuse, les parents sont tenus d'informer l'école et de respecter la durée d'éviction réglementaire.

Un protocole devra être mis en place entre l'école et la famille pour les enfants présentant des problèmes de santé plus importants et qui doivent être soignés à l'école (allergies, asthme, autres maladies).

- **Poux :**

Pensez tout au long de l'année aux traitements contre les poux et les lentes.

Un droit d'éviction est accordé au Chef d'Etablissement s'il constate qu'aucun traitement n'est mis en place et afin d'éviter une propagation de l'épidémie. Nous demandons aux parents de prévenir l'école si leur enfant est concerné.

- **Recommandations :**

Les parents confient leurs enfants aux personnes chargées de la surveillance. Les élèves de maternelle sont directement remis à ces personnes.

- **Assurance :**

L'assurance scolaire individuelle est **obligatoire** dès le jour de la rentrée scolaire.

- **Animaux :**

Nous rappelons que les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'Etablissement.

DIMENSION PASTORALE

Notre école est un Etablissement catholique d'enseignement. Nous avons à cœur de vivre et de proposer les valeurs de l'Evangile ainsi qu'un éveil spirituel lié au sens chrétien de la vie et des fêtes qui ponctuent l'année scolaire. Tous les élèves bénéficient d'une heure hebdomadaire de culture chrétienne. Les temps forts font l'objet d'une célébration. La catéchèse est dispensée au sein de l'Etablissement mais la participation des élèves relève de la décision des familles.

RELATION AVEC LA FAMILLE

Les enseignants et/ou le Chef d'Etablissement vous recevront lorsque vous en exprimerez le désir. Il suffit de **prendre rendez-vous** par l'intermédiaire du cahier de liaison ou du secrétariat.

Des réunions de classes auront lieu au cours de la 1^{ère} période.

Chaque parent bénéficie d'un identifiant « Ecole Directe » permettant de communiquer avec les enseignants et le Chef d'Etablissement.

Le cahier de liaison devra toujours être dans le cartable de l'enfant. Vous devrez **signer** chaque information. C'est aussi une possibilité pour vous de communiquer avec l'enseignant.

Si votre enfant rencontre des "difficultés", n'attendez pas qu'elles s'amplifient et qu'elles en arrivent à troubler son comportement. Parlez-en avec son enseignant.

*Soucieux s'établir des relations conviviales, dans le respect des droits de chacun,
nous garderons un exemplaire dûment signé et vous en remettrons une copie.*

Signature des parents

Nom /prénom/classe de l'élève